

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 D'ÉNERGIR, S.E.C. (ÉNERGIR)  
AU REGROUPEMENT POUR LA TRANSITION, L'INNOVATION ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE  
(RTIEÉ)**

---

- 1. Références :** i) Dossier R-4320-2025, pièce [C-RTIEÉ-0030](#), pp. 19 et 20.  
ii) Dossier R-4287-2024, pièce B-0161, Énergir-H, Document 6, p. 2.

- i) *« Nous croyons en effet que ce serait de nature à accroître les achats volontaires auprès des clients québécois que de leur vendre « d'abord » le GSR québécois faisant partie du portefeuille d'approvisionnement d'Énergir. De cette manière, le GSR québécois « invendu » et le GSR hors-Québec constitueraient le GSR à socialiser. » (Énergir souligne)*

***« Par souci d'harmonisation, le tarif GSR aux clients volontaires et le tarif de socialisation du GSR seraient ajustés afin de refléter les coûts différents des deux mix de GSR. »***

**Demandes :**

- 1.1 Énergir comprend que le RTIEÉ propose d'établir deux tarifs différents de GSR, soit l'un pour les approvisionnements provenant du Québec et l'autre pour les approvisionnements hors Québec. Veuillez confirmer.
- 1.2 Dans l'affirmative et compte tenu que le GSR produit au Québec est acheté à un prix plus élevé, vendre « d'abord » le GSR québécois aux clients en achats volontaires reviendrait à leur vendre le GSR à un prix plus élevé. Veuillez commenter.